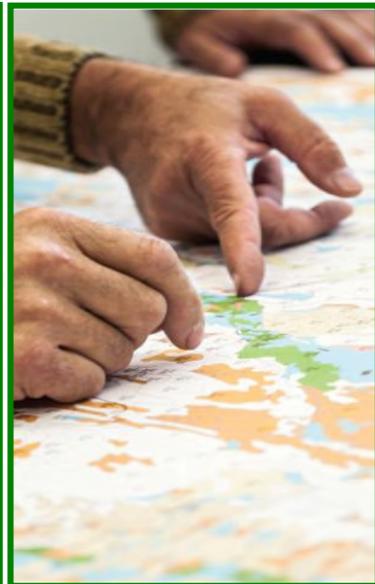


**PROGRAMME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE
RELIÉ AUX OPÉRATIONS FORESTIÈRES
SUR LES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT
084-51 ET 087-51 CERTIFIÉES FSC®**



Rédigé par Karima Niboucha, Produits forestiers Résolu
avec la collaboration de Tembec
Mise à jour 2017 : Kathleen Goulet et François Denis, ing.f.

Table des matières

| | |
|---|------------------------------------|
| Liste des acronymes | Erreur ! Signet non défini. |
| Introduction | Erreur ! Signet non défini. |
| Notre engagement | 4 |
| Territoire forestier certifié FSC® | 5 |
| Participation du public | 5 |
| Méthode de suivi des VOIC | 5 |
| VOIC 1 : Intérêts sur les aires de trappe autochtones | 8 |
| VOIC 2 : Climat d'entente avec les communautés autochtones | 8 |
| VOIC 3 : Connaissance des communautés autochtones | 9 |
| VOIC 4 : Climat d'entente avec les utilisateurs (public) | 9 |
| VOIC 5 : Développement économique | 10 |
| VOIC 6 : Retombées locales | 10 |
| VOIC 7 : Maintien de la population d'originaux | 11 |
| VOIC 8 : Protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables | 12 |
| VOIC 9 : Protection des habitats aquatiques | 12 |
| VOIC 10 : Productivité forestière | 13 |
| VOIC 11 : Conservation des sols | 13 |
| VOIC 12 : Rétention et maintien de la structure dans les parterres de coupe | 14 |
| VOIC 13 : Protection de la régénération et des sols | 14 |
| VOIC 14 : Améliorer les connaissances sur l'AFD | 15 |
| VOIC 15. Maintien des caractéristiques (haute valeur) identifiées dans les FHVC | 16 |
| Conclusion | 17 |
| Annexe 1. Sommaire des dix (10) principes du FSC® | 18 |
| Annexe 2. Liste des parties prenantes du comité consultatif FSC® | 19 |
| Annexe 3. Carte des Unités d'Aménagement Forestières (084-51 et 087-51) | 20 |

Liste des acronymes

AFAT : Association forestière de l'Abitibi Témiscamingue

AFD : Aménagement forestier durable

BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement

BMMB : Bureau de mise en marché du bois

CPRS : Coupe partielle de la régénération et des sols

FHVC : Forêt à haute valeur pour la conservation

FSC® : Forest Stewardship Council

ISO: International Organization for Standardization

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

PAFIO : plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

PAFIT : Plan d'aménagement forestier intégré tactique

PRAN : Programmation annuelle

RATF : Rapport d'activité technique et financier

RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'état

SGE : Système de gestion environnementale

TLGIRT : Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire

UA : Unité d'aménagement

VOIC : Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles

Introduction

Ce document décrit le programme de suivi et d'évaluation de l'aménagement forestier durable qui s'applique aux opérations forestières présentes sur les unités d'aménagement 084-51 et 087-51 certifiées FSC® depuis 2012.

L'aménagement forestier durable (AFD) est un processus adaptatif qui doit incorporer les connaissances nouvellement acquises résultant de l'expérience et de la recherche. De plus, notre approche est basée sur une norme reconnue internationalement, ISO 14001, qui est notre système de gestion environnementale.

Nous adhérons au concept « planifier, exécuter, vérifier et agir », permettant de mettre en place, de retracer et de suivre la progression des efforts en vue d'atteindre les objectifs de performance économique, sociale et écologique du territoire certifié.

Ce programme se veut un processus d'amélioration continue. Les éléments retenus dans le suivi sont en relation avec les principes et critères de la norme Boréale Nationale du Forest Stewardship Council FSC®. Il comprend 18 objectifs et 19 indicateurs qui découlent des 15 VOIC identifiés par les différents partenaires du territoire. Ces éléments ont été établis initialement avec la collaboration des membres du comité consultatif FSC® qui est formé par des représentants des parties présentes sur le territoire.

Le suivi des VOIC se caractérise par la mise en place et l'amélioration des différents processus de suivi et de mise en œuvre des stratégies supportant les objectifs d'aménagement forestier durable. Ces VOIC ont fait l'objet d'une révision complète avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et avec le comité consultatif FSC®.

Notre engagement

L'engagement de Produits forestiers Résolu envers l'environnement et l'aménagement forestier durable repose sur différentes politiques. Ces politiques servent à fixer les grands objectifs et les orientations du système de gestion environnementale (SGE) et de l'aménagement forestier durable (AFD). Des audits d'enregistrement et de surveillance sont réalisés par de tierces parties indépendantes afin d'évaluer notre conformité aux exigences de la norme.

Territoire forestier certifié FSC®

Le territoire forestier certifié FSC® comprend deux unités d'aménagement (UA), soit la 084-51 et la 087-51.

Le territoire couvre une superficie totale de 1 420 020 ha dont la superficie productive couvre 1 060 580 ha. L'UA 084-51 a une superficie totale de 879 340 ha et une superficie productive de 641 220 ha. Elle touche à deux sous-domaines bioclimatiques, soit 91 % de sapinière à bouleau blanc de l'Ouest et 9 % de pessière à mousse de l'ouest. L'UA 087-51 a une superficie totale de 540 680 ha et une superficie productive de 419 360 ha. Elle touche à deux sous-domaines bioclimatiques, soit 28 % de sapinière à bouleau blanc de l'Ouest et 72 % de pessière à mousse de l'ouest.

Participation du public

Nous travaillons en collaboration avec le comité consultatif FSC®, regroupant des représentants des parties prenantes sur le territoire, afin de recueillir leurs préoccupations. Nous consultons également les membres des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ainsi que le grand public via les consultations publiques concernant les plans d'aménagement forestiers intégrés tactiques et opérationnels (PAFIT et PAFIO). Des rencontres de consultation ont lieu avec les deux communautés autochtones présentes sur le territoire. Ces deux communautés sont la communauté algonquine Anishnabe du Lac Simon et la communauté Atikamekw d'Opitciwan.

En tout temps, les personnes intéressées à obtenir plus d'informations ou à nous transmettre des commentaires peuvent nous contacter par téléphone, par courriel ou venir nous rencontrer en personne à nos bureaux. Nos coordonnées sont disponibles sur le site internet de PF Résolu. Tous les commentaires sont pris en considérations dans nos processus d'aménagement forestier.

Méthode de suivi des VOIC

Des valeurs, objectifs, indicateurs et cibles (VOIC) ont été identifiés avec nos différents partenaires sur le territoire. Le suivi de ces VOIC est fait sur une base périodique et les résultats sont inscrits dans un tableau de suivi. Plusieurs sources de donnée sont utilisées pour mesurer notre performance et vérifier l'atteinte des cibles. Le tableau de suivi des VOIC est continuellement mis à jour en fonction de la disponibilité des données. Ce tableau est examiné à chaque année lors de la revue de direction. En fonction des résultats obtenus, des plans d'actions peuvent être élaborés pour corriger les écarts importants et/ou persistants observés. Ainsi, nous pouvons adapter nos activités d'aménagement forestier de façon à améliorer constamment notre performance.

Les résultats de notre programme de suivi sont diffusés au public par l'intermédiaire du comité consultatif FSC. Ces résultats sont également disponibles sur demande au public en général.

| Numéro VOIC | Principes norme FSC® | Valeur | Objectif | Indicateur | Cible | Fréquence de suivi des indicateurs | Source de la donnée | Responsable | Territoire appliqué |
|-------------|----------------------|---|--|---|---|------------------------------------|--|-------------------------|---------------------|
| 1 | Principe 3 | Intérêts sur les aires de trappe autochtones | Respect des ententes sur les aires de trappe et lots de piégeage autochtones | Pourcentage de respect des modalités entendues | 100 % | Annuellement | Compte-rendu des rencontres d'harmonisation RATF | Ingénieur Planification | 084-51 et 087-51 |
| 2 | Principe 3 | Climat d'entente avec les communautés autochtones | Éviter les conflits | Nombre de conflits où le processus de règlement des différends a été appliqué | Aucun conflit | Annuellement | Compte-rendu des rencontres avec les communautés autochtones | Résolu | 084-51 et 087-51 |
| 3 | Principe 3 | Connaissance des communautés autochtones | Réaliser des activités de connaissances avec les communautés autres que les rencontres d'harmonisations | Nombre d'activité de connaissance autre que l'harmonisation | Minimum d'une (1) rencontre par année | Annuellement | Compte-rendu des rencontres avec les communautés autochtones | Résolu | 084-51 et 087-51 |
| 4 | Principe 4 | Climat d'entente avec les utilisateurs (public) | Participer au processus de concertation avec le milieu | Respecter les harmonisations opérationnelles convenues avec les utilisateurs | Respecter 100 % des harmonisations opérationnelles identifiées à la PRAN | Annuellement | PRAN, RATF | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 5 | Principe 5 | Développement économique | Assurer la viabilité à long terme des entreprises | Nombres de semaines d'opération des usines | Opérer 48 semaines par année | Annuellement | Résultats financiers | Résolu (Direction) | 084-51 et 087-51 |
| 6 | Principe 5 | Retombées locales | Favoriser les retombées économiques locales | Pourcentage des achats réalisés localement et régionalement | Maintien du pourcentage des achats réalisés localement et régionalement | Annuellement | Comptabilité | Résolu (Contrôleur) | 084-51 et 087-51 |
| 7-A | Principe 6 | Maintien de la population d'originaux | Conserver la qualité des habitats de l'original | Nombre d'originaux inventoriés par 10 km ² pour les zones 13 et 16 | Maintenir ou augmenter le ratio d'originaux par 10 km ² sur le territoire certifié | Quinquennal | Rapport d'inventaire | MFFP (Secteur faune) | 084-51 et 087-51 |
| 7-B | Principe 6 | | Maintenir le succès de chasse sportive de l'original | Prélèvement d'original | Maintenir le prélèvement de la population d'original | Annuellement | Statistiques de prélèvement | MFFP (Secteur faune) | Zones 13 et 16 |
| 8 | Principe 6 | Protection des habitats des espèces menacées ou vulnérables | Détection des habitats des espèces menacées ou vulnérables | Nombre de nouveaux signalements | Tracer le portait des observations terrain (signalement) | Annuellement | Fiches de signalement | MFFP (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 9 | Principe 6 | Protection des habitats aquatiques | S'assurer que les ponceaux installés en période hivernale rencontrent les objectifs de protection des habitats aquatiques prévus au niveau réglementaire | Pourcentage des ponceaux inspectés | 100 % des ponceaux installés en période hivernale | Annuellement | Inspection visuelle et procédure de suivi des travaux | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |

| Numéro VOIC | Principes norme FSC® | Valeur | Objectif | Indicateur | Cible | Fréquence de suivi des indicateurs | Source de la donnée | Responsable | Territoire appliqué |
|-------------|----------------------|--|---|--|--|------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| 10 | Principe 6 | Productivité forestière | Conserver le maximum de superficie forestière productive | Pourcentage des pertes de superficies forestières | Respecter les hypothèses de réduction sur les superficies forestières inscrites au PAFIT (maximum 3.5 %) | Tous les 2 ans | Suivi VOIC MFFP | Résolu (avant 2013) MFFP 2013 et plus | Résultats fournis par le MFFP, UA entière sauf R10 |
| 11 | Principe 6 | Conservation des sols | Minimiser ou diminuer l'orniérage sévère dans les secteurs d'intervention | Pourcentage des assiettes peu moyennement ou très perturbées | Minimum de 85 % des assiettes avec peu d'ornières et 0 % des assiettes très perturbées | Tous les 2 ans | Suivi CPRS | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 12-A | Principe 6 | Rétention et maintien de la structure dans les parterres de coupe | Maintenir des structures résiduelles dans les coupes afin d'assurer un recrutement de bois mort | Quantité d'arbres verts, secs & sains et chicots laissés debout (tige/ha) | Tracer un portrait | Annuellement | Inventaire IMLNU et suivi CPRS | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 12-B | | | | Quantité de gros débris ligneux de plus de 20 centimètres au sol (tige/ha) | Tracer un portrait | Annuellement | | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 13 | Principe 6 | Protection de la régénération et des sols | Minimiser le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage | Pourcentage d'occupation des sentiers de débardage | 100 % des secteurs d'intervention qui ont < 25 % d'occupation | Annuellement | RATF | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 14-A | Principe 8 | Améliorer les connaissances sur l'AFD | Acquérir et transmettre les nouvelles connaissances sur l'AFD | Nombre d'activités de transfert de connaissance | Participer ou organiser deux activités annuellement | Annuellement | Divers, voir calendrier des activités | Résolu | 084-51 et 087-51 |
| 14-B | | | Mettre en place des projets innovateurs visant l'amélioration des pratiques forestières | Nombre de projets, d'expérimentations et essais techniques | Réaliser au moins (1) projet par année | Annuellement | Rapport annuel de la chaire | Résolu | 084-51 et 087-51 |
| 15-A | Principe 9 | Maintien des caractéristiques (haute valeur) identifiées dans les FHVC | Respect des modalités d'intervention déterminées pour les Forêts à Haute Valeur pour la conservation (FHVC) | Pourcentage des modalités identifiées respectées | Respecter 100 % des modalités identifiées aux FHVC | Annuellement | Tableau FHVC, PRAN | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |
| 15-B | Principe 9 | | Évaluer l'efficacité des mesures employées pour maintenir ou améliorer les caractéristiques de conservation applicables | Voir tableau FHVC | Voir tableau FHVC | Annuellement | Tableau FHVC | Résolu (Planification) | 084-51 et 087-51 |

VOIC 1 : Intérêts sur les aires de trappe autochtones

Objectif : Respect des ententes sur les aires de trappe et lots de piégeage autochtones

Indicateur : Pourcentage de respect des modalités entendues

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|-------|------------------------------------|
| 100 % | Annuelle |

Mesure de suivi

Validation du respect des modalités entendues avec les communautés

VOIC 2 : Climat d'entente avec les communautés autochtones

Objectif : Éviter les conflits

Indicateur : Nombre de conflits où le processus de règlement des différends a été appliqué

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|---------------|------------------------------------|
| Aucun conflit | Annuelle |

Mesure de suivi

Des ententes de règlement des différends ont été signées avec les deux communautés présentes sur le territoire.

VOIC 3 : Connaissance des communautés autochtones

Objectif : Réaliser des activités de connaissances avec les communautés autres que les rencontres d'harmonisations

Indicateur : Nombre d'activité de connaissance autre que l'harmonisation

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Minimum d'une (1) rencontre par année forestière | Annuelle |

Mesure de suivi

Dénombrer le nombre d'activités réalisées.

VOIC 4 : Climat d'entente avec les utilisateurs (public)

Objectif : Participer au processus de concertation avec le milieu

Indicateur : Respecter les harmonisations opérationnelles convenues avec les utilisateurs

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Respecter 100 % des harmonisations opérationnelles identifiées à la PRAN | Annuelle |

Mesure de suivi

Validation du respect des mesures d'harmonisations opérationnelles présente à la PRAN

VOIC 5 : Développement économique

Objectif : Assurer la viabilité à long terme des entreprises

Indicateur : Nombres de semaines d'opération des usines

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|------------------------------|------------------------------------|
| Opérer 48 semaines par année | Annuelle |

Mesure de suivi

Validation du nombre de semaines d'opération pour chaque usine.¹

VOIC 6 : Retombées locales

Objectif : Favoriser les retombées économiques locales

Indicateur : Pourcentage des achats réalisés localement et régionalement

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|---|------------------------------------|
| Maintien du pourcentage des achats réalisés localement et régionalement | Annuelle ² |

Mesure de suivi

Validation du pourcentage des dépenses des opérations des divisions de l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec fait localement.

¹ Semaine d'année forestière évaluée du 1^{er} avril au 31 mars

² Calculer par rapport à l'année comptable du 1 janvier au 31 décembre

VOIC 7 : Maintien de la population d'orignaux

Objectif 7-A : Conserver la qualité des habitats de l'orignal

Indicateur : Nombre d'orignaux inventoriés par 10 km² pour les zones 13 et 16

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Maintenir ou augmenter le ratio d'orignaux par 10 km ² sur le territoire certifié | Quinquennale |

Mesure de suivi

Les résultats seront suivis selon les inventaires du MFFP (secteur faune).³

Objectif 7-B : Maintenir le succès de chasse sportive de l'orignal

Indicateur : Prélèvement d'orignal

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|---|------------------------------------|
| Maintenir le prélèvement de la population d'orignal | Annuelle |

Mesure de suivi

Le MFFP (Secteur faune) fournit les statistiques de prélèvement pour les zones 13 et 16.⁴

³ Référence

S. Lefort et S. Massé (éd.), Plan de gestion de l'orignal au Québec 2012-2019, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats et Direction générale du développement de la faune, 443 p.

PARÉ, M. (2015). Plan de gestion de l'orignal dans la zone 13, pages 244-257

MORIN, M. (2015). Plan de gestion de l'orignal dans la zone 16, pages 300-309

⁴ <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/chasse-piege/Orignal-2014.pdf>

VOIC 8 : Protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables

Objectif : Détection des habitats des espèces menacées ou vulnérables

Indicateur : Nombre de nouveaux signalements

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Tracer le portait des observations terrain (signalement) | Annuelle |

Mesure de suivi

Tous les sites connus et apparaissant dans la liste des affectations sont enregistrés dans le système géomatique et pris en considération lors de la planification des opérations. La mise à jour des espèces menacées ou vulnérables est effectuée ainsi que l'état de leurs habitats avec l'aide de la direction d'expertise et le personnel du MFFP.

Faire un suivi à l'aide des données du MFFP, du CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec) ou de toute autre mention dans notre système via les caractéristiques environnementales.

VOIC 9 : Protection des habitats aquatiques

Objectif : S'assurer que les ponceaux installés en période hivernale rencontrent les objectifs de protection des habitats aquatiques prévus au niveau réglementaire

Indicateur : Pourcentage des ponceaux inspectés

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|---|------------------------------------|
| 100 % des ponceaux installés en période hivernale | Annuelle |

Mesure de suivi

Afin de s'assurer de la conformité au RNI, tous les ponceaux qui ont été installés pendant la saison hivernale font l'objet d'une validation de conformité au printemps suivant.

VOIC 10 : Productivité forestière

Objectif : Conserver le maximum de superficie forestière productive

Indicateur : Pourcentage des pertes de superficies forestières

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Respecter les hypothèses de réduction sur les superficies forestières inscrites au PAFIT 2013-2018 (maximum 3.5 %) | Tous les 2 ans |

Mesure de suivi

Suivi réalisé par le MFFP selon la méthode et production d'un bilan aux 2 ans.⁵

VOIC 11 : Conservation des sols

Objectif : Minimiser ou diminuer l'orniérage sévère dans les secteurs d'intervention

Indicateur : Pourcentage des assiettes peu, moyennement ou très perturbées

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Minimum de 85 % des assiettes avec peu d'ornières et 0 % des assiettes très perturbées | Tous les 2 ans |

Mesure de suivi

Suivi réalisé aux 2 ans par le MFFP selon la méthode décrite au PAFIT.

⁵ <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/pertes-superficie.pdf>

VOIC 12 : Rétention et maintien de la structure dans les parterres de coupe

Objectif : Maintenir des structures résiduelles dans les coupes afin d'assurer un recrutement de bois mort

Indicateur 12-A : Quantité d'arbres verts, secs & sains et chicots laissés debout (tige/ha)

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--------------------|------------------------------------|
| Tracer un portrait | Annuelle |

Indicateur 12-B : Quantité de gros débris ligneux de plus de 20 centimètres au sol (tige/ha)

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--------------------|------------------------------------|
| Tracer un portrait | Annuelle |

Mesure de suivi

Inventaire selon la méthode développée.

VOIC 13 : Protection de la régénération et des sols

Objectif : Minimiser le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage

Indicateur : Pourcentage d'occupation des sentiers de débardage

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|---|------------------------------------|
| 100 % des secteurs d'intervention qui ont < 25 % d'occupation | Annuelle |

Mesure de suivi

Le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage est suivi de façon journalière par les superviseurs. Annuellement, le pourcentage d'occupation des sentiers de débardage est évalué selon une méthode valable et reconnue.

VOIC 14 : Améliorer les connaissances sur l'AFD

Objectif 14-A : Acquérir et transmettre les nouvelles connaissances sur l'AFD

Indicateur 14-A : Nombre d'activités de transfert de connaissance

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|---|------------------------------------|
| Participer ou organiser deux activités annuellement | Annuelle |

Mesure de suivi

Dénombrement des activités.

Objectif 14-B : Mettre en place des projets innovateurs visant l'amélioration des pratiques forestières

Indicateur 14-B : Nombre de projets, d'expérimentations et essais techniques

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Réaliser au moins (1) projet par année | Annuelle |

Mesure de suivi

Dénombrement des projets.

VOIC 15. Maintien des caractéristiques (haute valeur) identifiées dans les FHVC

Objectif 15-A : Respect des modalités d'intervention déterminées pour les Forêts à Haute Valeur pour la conservation (FHVC)

Indicateur 15-A : % des modalités identifiées respectées

| Cible | Fréquence de suivi des indicateurs |
|--|------------------------------------|
| Respecter 100 % des modalités identifiées aux FHVC | Annuelle |

Mesure de suivi

Validation du respect des modalités lors d'interventions dans une FHVC.

Objectif 15-B : Évaluer l'efficacité des mesures employées pour maintenir ou améliorer les caractéristiques de conservation applicables.

Indicateur 15-B : Voir tableau FHVC

Conclusion

Le programme de suivi et d'évaluation de l'aménagement forestier durable permet de dresser un portrait de l'efficacité des activités reliées aux opérations forestières de Produits forestiers Résolu sur le territoire certifié à la norme boréale nationale FSC®.

Nous visons à ce que l'aménagement forestier que nous réalisons soit conforme aux principes du FSC® et respecte les critères de l'aménagement forestier durable, soit le respect de l'environnement, de l'aspect social ainsi que la viabilité économique.

Le suivi des Valeurs, Objectifs, Indicateurs et Cibles (VOIC) se caractérise par la mise en place et l'amélioration des différents processus de suivi et de mise en œuvre des stratégies supportant les objectifs d'un aménagement durable.

La description de chacun des VOIC permet de prendre connaissance des diverses stratégies et activités à mettre en œuvre en vue d'atteindre les résultats prévus.

De nombreux efforts ont été consacrés à la confection de divers processus, méthodologie, d'outils de contrôle et de validation en lien avec les indicateurs et les cibles de notre système de suivi

Nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur excellente collaboration. Leurs interventions nous ont permis de poursuivre nos efforts pour l'amélioration de nos façons de faire.

Annexe 1. Sommaire des dix (10) principes du FSC®

- 1) RESPECT DES LOIS ET DES PRINCIPES DU FSC ;**
- 2) TENURE DROITS D'USAGE ET RESPONSABILITÉS ;**
- 3) DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ;**
- 4) RELATION AVEC LES COLLECTIVITÉS ET DROITS DES TRAVAILLEURS FORESTIERS ;**
- 5) BÉNÉFICES DE LA FORÊT ;**
- 6) IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ;**
- 7) PLAN D'AMÉNAGEMENT ;**
- 8) SUIVI ET ÉVALUATION ;**
- 9) FORÊT DE HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION ;**
- 10) PLANTATIONS.**

Annexe 2. Liste des parties prenantes du comité consultatif FSC®

| Organismes |
|--|
| Administration régionale Baie-James (Ex. Conférence régionale des élus de la Baie-James) |
| Association de l'exploration Minière Québec |
| Association des trappeurs du Nord Ouest |
| Association des trappeurs de Senneterre |
| Autochtone Lac Simon/département ressources naturelles |
| Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre |
| Club de Motoneige de Lebel-sur-Quévillon |
| Club de VTT Senneterre |
| Club Motoneige Lions de Senneterre |
| Comité vigilance environnemental régional |
| Conseil des Atikamekw d'Opitciwan |
| Conseil régional de l'environnement Abitibi-Témiscamingue |
| Corporation Municipale de Belcourt |
| Eacom Val d'Or |
| Fédération des Pourvoyeurs du Québec |
| Frédéric Gauthier Développement durable |
| Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James |
| M. Daniel Lavoie – Trappeur Lebel-sur-Quévillon |
| Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs R10 et R08 |
| MRC Vallée de l'Or |
| Municipalité Champneuf (Cellule d'Aménagement des Coteaux) |
| Municipalité Paroisse Senneterre |
| Produits Forestiers Résolu |
| Regroupement des Locataires de Terres Public (RLTP) |
| Représentant des travailleurs usine Senneterre |
| Ressources GéoMégA |
| Rexforêt |
| SCEP forêt Comtois (ex. UNIFOR) |
| Société de développement économique Lebel-Sur-Quévillon |
| Syndicat des Producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue |
| Uniboard Val d'Or |
| Ville de Senneterre |

Annexe 3. Carte des Unités d'Aménagement Forestières (084-51 et 087-51)

